

**MOTION****des députés Oskar Freysinger (UDC), Jean-Bernard Héritier (suppl.) (UDC) et Gilles Bellon (suppl.) (UDC) concernant la création d'une commission de sécurité (09.05.2003) 4.333**

La première parmi les tâches régaliennes incombant à l'Etat est de garantir la sécurité des citoyens. Or, avec les profondes mutations qu'a connues la société civile, ces dernières années, la réalisation de cette tâche est devenue de plus en plus problématique pour les organismes de l'Etat.

Les formes de la criminalité ont évolué, des genres de violence particuliers se sont développés et le sentiment d'insécurité des citoyens a augmenté.

Du racket dans les cours d'écoles en passant par la pédo-criminalité, les crimes liés à la drogue, la prostitution, la prise en otage de l'immigration clandestine par les filières mafieuses, la déprédation de la propriété privée, la violence aux abords des terrains de sport et lors de manifestations, tout cela fragilise le tissu social et risque d'instaurer progressivement une situation de guerre civile latente larvée. Des groupes de plus en plus radicalisés aux bandes organisées, une société parallèle s'installe qui remet en question les fondements de l'Etat de droit.

Afin de mieux pouvoir suivre l'évolution de la situation et prévenir les débordements en travaillant par anticipation, les élus UDC proposent de créer une commission parlementaire thématique de sécurité analogue à celles qui existent déjà dans d'autres domaines.

Cet instrument peu coûteux pourrait devenir un partenaire appréciable, voire indispensable pour l'administration judiciaire et la police.

Sion, le 9 mai 2003  
(09h15)

Oskar Freysinger, député (UDC)  
Jean-Bernard Héritier, député (suppl.) (UDC)  
Gilles Bellon, député (suppl.) (UDC)